



Information campagne 2021 Subventions aux associations

Anouch TORANIAN, adjointe à la maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public

Marie-Laurence GRAVAUD, cheffe du service associations

Patrick WILLER, chef du bureau des subventions aux associations

01 Qu'est-ce qu'une subvention ?

02 Les chiffres clés des subventions

03 La procédure

04 Paris Asso

05 Se former au CAP et dans les MVAC

01

Qu'est-ce qu'une subvention ?

Qu'est-ce qu'une subvention ?

Les subventions aux associations permettent d'apporter un soutien financier aux activités d'intérêt général dont elles sont à l'initiative et qu'elles mettent en place.

Il s'agit soit de subventions de fonctionnement, soit de subventions d'investissement :

1. Les subventions de fonctionnement :

- Financent le fonctionnement annuel de l'association
- Financent le.s projet.s conduit.s par l'association
- Financent une action qui répond à un appel à projet lancé par la Ville de Paris (28 AP en 2019)

2. Les subventions d'investissement :

- Financent les biens durables et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association

C'est le montant et/ou la nature de l'achat qui différencie l'imputation en fonctionnement ou en investissement , ex un écran d'ordinateur seul relève du fonctionnement courant mais l'achat de 15 ordinateurs relève de l'investissement.

Les associations peuvent bénéficier par ailleurs de concours en nature (prêt de salles ou de matériel).

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément. Il appartient donc à l'association, et à elle seule, d'en faire la demande sur présentation d'un dossier.

Qu'est-ce qu'une subvention ?

Le cadre législatif des subventions versées aux associations

- Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association
- Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Article 9-1 de la loi n° 2000-321 :

« Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel ou commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. »

02

Les chiffres clés des subventions 2019

Les chiffres clés 2019

7137 projets associatifs déposés au titre de 2019
par 3 567 associations

2 600 associations subventionnées en moyenne
par an pour 4 200 projets

291 millions d'euros votés, en fonctionnement et
en investissement

90 % en fonctionnement
10% en investissement

Toutes les données sur Open Data de 2013 à
2020

Les chiffres clés 2019

Intitulé appel à projet	Nombre d'associations	Directions	Montant global voté
Appel à projet politique de la ville	421	DDCT	4 674 518 €
Appel à projet "Ville, Vie, Vacances"	75	DPSP	269 007 €
Appel à projet "citoyenneté, laïcité et valeurs de la République"	69	DDCT	333 000 €
Appel à projet "Initiatives étudiantes"	61	DAE	643 000 €
Appel à projet temps d'activités périscolaires TAP	51	DASCO	777 391 €
Appel à projet "biodiversité animale"	34	DEVE	55 200 €
Appel à projet collèges pour l'égalité	34	DDCT	206 000 €
Appel à projet « Initiatives numériques »	27	DASES	651 212 €
Appel à projet programmes linguistiques à visée professionnelle	23	DAE	528 700 €
Appel à projet consommation responsable	21	DAE	133 000 €
Appel à projet "alimentation pour tous"	19	DAE	437 900 €
Appel à projet « printemps des cimetières »	18	DEVE	10 760 €
Appel à projet « label Paris Europe »	16	DGRI	82 000 €
Appel à projet « nuits parisiennes »	16	DDCT	77 000 €
Appel à projet « Paris tous en jeux »	15	DAE	1 010 700 €
Appel à projet « Réfugiés »	14	DDCT	185 000 €
Appel à projet Paris code	13	DAE	764 400 €
Appel à projet « Paris emploi »	13	DAE	226 000 €
Appel à projet "culture scientifique"	12	DAE	124 000 €
Appel à projet "Jardins partagés"	12	DEVE	23 150 €
Appel à projet diplôme de langue française DILF	12	DAE	69 000 €
Appel à projet Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs - Fêtez Clairs	11	DASES	198 300 €
Appel à projet « Solidarité Nord Sud »	11	DGRI	878 535 €
Appel à projet « Paris Fabrik »	10	DAE	574 060 €
Appel à projet "Solidarité développement durable"	10	DGRI	80 000 €
Appel à projet "trophées de l'économie sociale et solidaire"	9	DAE	88 000 €
Appel à projet citoyen	8	DDCT	34 780 €
Appel à projet "rénovation urbaine"	2	DASCO	29 567 €
Appel à projet "abris pour les sans-abris"	1	DASES	184 000 €
Total	1038		13 348 180 €

Les appels à projets

Pour 2021, il y a déjà 3 appels à projets pour lesquels, il est possible de déposer une demande jusqu'au vendredi 9 octobre 2020 :

-Politique de la ville

-Ville, Vie, Vacances : VVV

-Citoyenneté, laïcité, valeurs de la République : CLVR

Notez que les dossiers déposés après la date limite ne seront pas examinés.

Les appels à projets politique de la ville

Des ateliers pour aborder les aspects techniques, seront proposés au CAP. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire au lien suivant [ATELIER REpondre A UN APPEL A PROJET POLITIQUE DE LA VILLE 2021](#).

Ces ateliers (10 personnes maximum) sont destinés aux associations qui souhaitent déposer une demande de subvention dans le cadre de l'Appel à projet Politique de la Ville. Lors de ces ateliers, les services de l'État et de la Ville de Paris présenteront :

- *la procédure de dépôt (sur poste informatique) pour répondre à l'appel à projet*
- *les différentes lignes de subventions Politique de la Ville de l'Etat et de la Ville de Paris et leurs fonctionnements (VVV, CLAS, adulte-relais, investissement, CPO, etc...)*

Deux prérequis :

- ***avoir déjà un compte sur Paris association***
- ***avoir des actions qui s'adressent aux habitants des quartiers populaires***

Dates :

Mercredi 23/09 : 10h-13h Vendredi 25/09 : 14h-17h Samedi 26/09 : 10h-13h

Mardi 29/09 : 18h-21h Mercredi 30/09 : 14h-17h

Les chiffres clés 2020 * 1^{er} sept 2020

6 996 projets associatifs déposés au titre de 2020
par 3 966 associations (au 21 aout 2020)

2 044 associations subventionnées au 9
septembre 2020 pour de 3742 projets

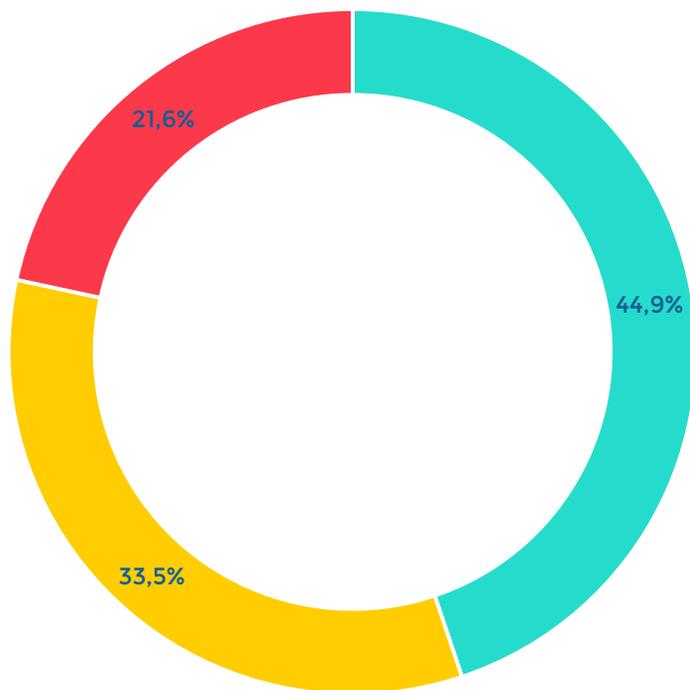
178 millions d'euros votés, en fonctionnement et
en investissement

97 % en fonctionnement / projets
3% en investissement

Toutes les données sur Open Data de 2013 à
2020

Les chiffres clés 2020 * 1^{er} sept 2020

Répartition par montants



44,9 % de subventions de moins de 5 000 €

33,5 % de subventions entre 5 000 € et 23 000 €

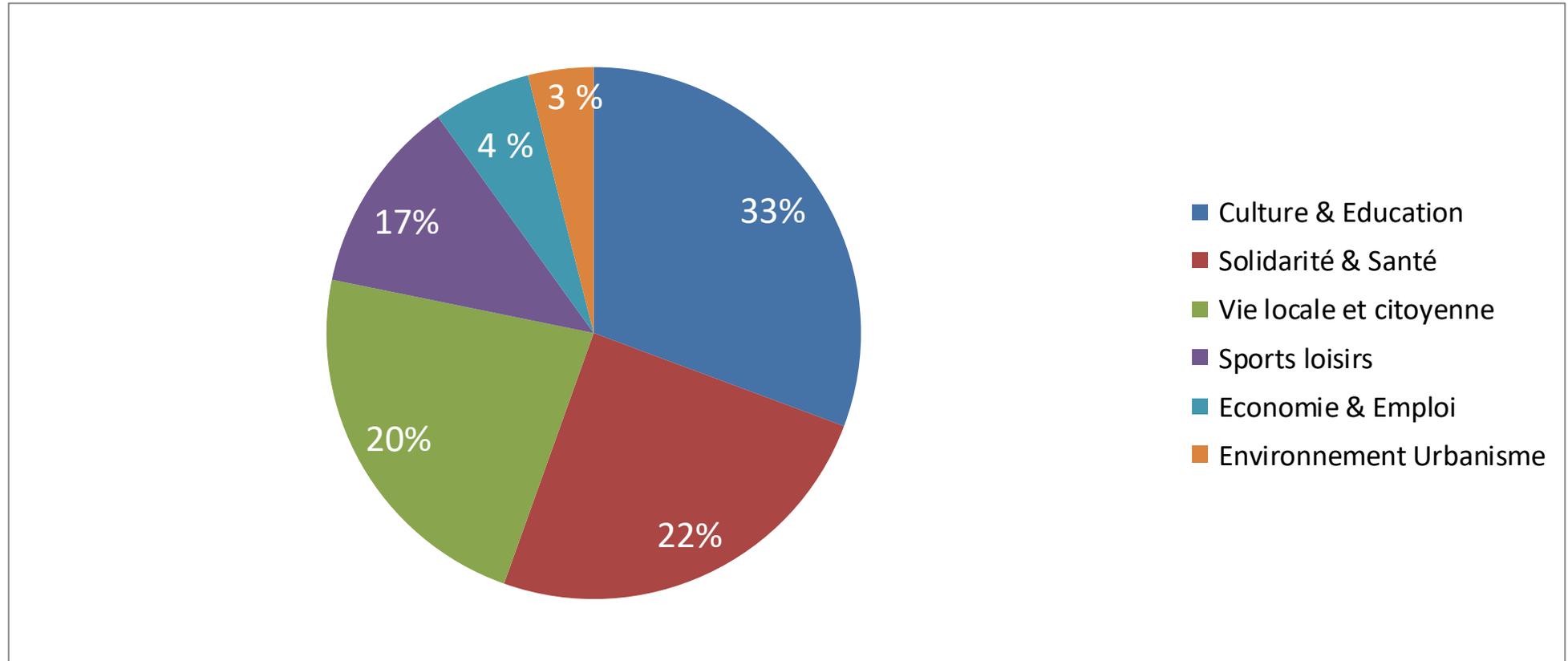
21,6 % de subventions supérieurs à 23 000 €

Médiane : 4 000 €

Moyenne : 44 549 €

Les chiffres clés 2020 * 1^{er} sept 2020

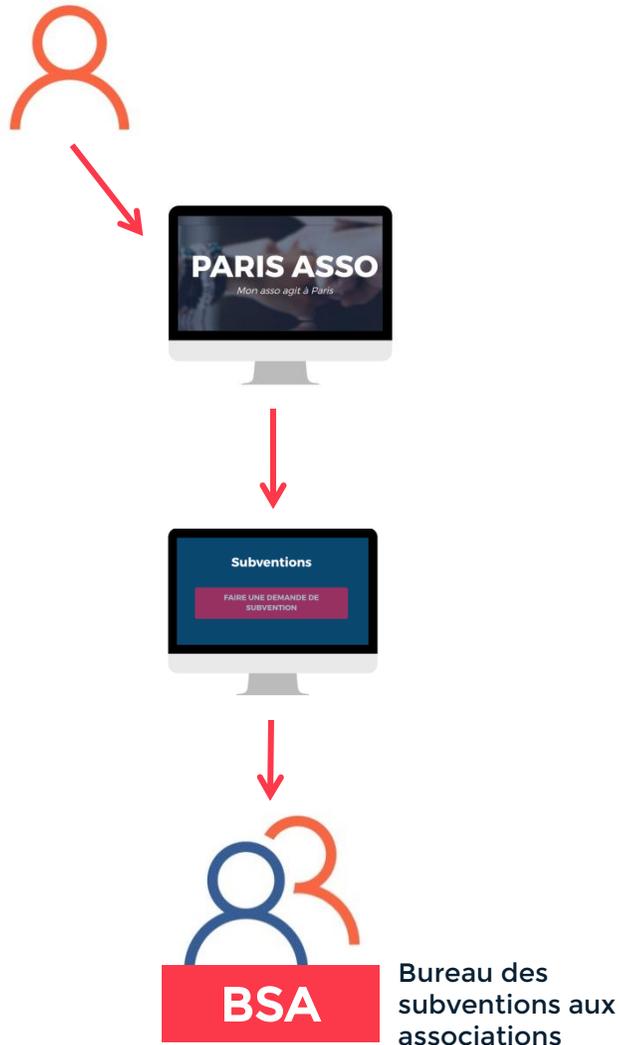
Répartition par domaines d'activités



03

La procédure

Le circuit de la subvention à Paris



- 1** Vous enregistrez votre association dans Paris Asso (parisasso.paris.fr)
 Vos données administratives (statuts etc) sont récupérées depuis les bases de données de l'Etat. Ainsi, l'inscription est rapide et prend effet immédiatement, sans dépôt d'aucun justificatif auprès de la Ville de Paris.
- 2** Vous accédez au service numérique SUBVENTIONS et vous pouvez y déposer votre ou vos demandes.
- 3** Les demandes sont orientées par le BSA vers la ou les direction·s concernée·s.
 Vous en êtes informé·e par mail et dans le service SUBVENTIONS.

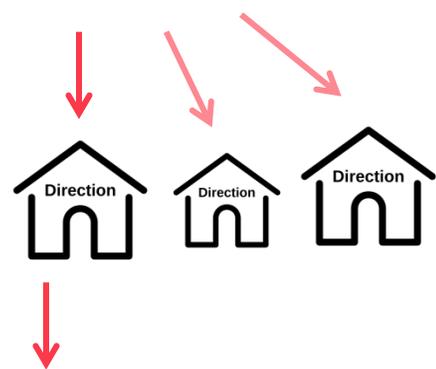


Votre association doit disposer d'un SIRET.

Le circuit de la subvention à Paris



BSA



Adjoint·e



Arbitrage défavorable



Arbitrage favorable

4

La ou les direction·s instruisent la demande en lien avec l'adjoint·e sectoriel.

5

Si l'arbitrage est défavorable l'information sera communiquée dans le service SUBVENTIONS avec la mention « non financé ».



Si votre dossier n'est pas complet il ne pourra pas être instruit.

Actuellement, les comptes 2018 et le PV d'AG les approuvant sont attendus. Au 1^{er} octobre 2020 les comptes 2019 seront exigibles.



La subvention n'étant pas un droit mais une libéralité, son refus n'a pas à être motivé.

Le circuit de la subvention à Paris

Arbitrage favorable



Préfecture



Direction des finances
publiques de l'État

- 5** Si l'arbitrage est favorable, un·e adjoint·e de la Maire de Paris rapporte une délibération qui est ensuite soumise au vote du Conseil de Paris.

Après le vote de la subvention au Conseil de Paris :

- 6** La délibération est transmise au contrôle de légalité de l'Etat.
- 7** Un mandat est émis puis mis en paiement par la Direction des finances publiques de l'État via la Banque de France.



Pour les projets localisés dans un arrondissement, le conseil de l'arrondissement concerné donne un avis que le Conseil de Paris est libre de suivre ou non.



Pour 2020 :
Prochaine séance du Conseil de Paris le 5 octobre puis en décembre



Ne pas clore vos comptes bancaires ou signaler tout changement d'établissement bancaire.

La procédure

Au 31 décembre 2019, 65 % des demandes de subventions ont été déposées pour 2020

Objectif : 75 % des subventions votées au premier semestre de chaque année

**La campagne de subventions 2021
est ouverte :
Du 1^{er} septembre au 26 novembre
2020
(hors appels à projets)**

La procédure

Les dates limites de dépôt en 2020 pour la campagne 2021 selon les secteurs d'activité

Jeunesse, Égalité femmes/hommes, Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations	Jeudi 15 octobre 2020
Sport de proximité	Jeudi 22 octobre 2020
Accueil de la petite enfance (crèche/ halte-garderie)	Lundi 26 octobre 2020
Partenariat institutionnel lié au monde éducatif et scolaire, Nouveaux apprentissages, Actions éducatives et sportives	Jeudi 29 octobre 2020
Vie associative, participation citoyenne et débat public	Jeudi 29 octobre 2020

La procédure

Les dates limites de dépôt en 2020 pour la campagne 2021 selon les secteurs d'activité

Développement économique, Emploi, Formation professionnelle, Tourisme, Métiers d'art et mode, Commerce et artisanat, Économie sociale, solidaire et circulaire, Enseignement supérieur, Recherche, Vie étudiante	Jeudi 5 novembre 2020
Culture, Patrimoine et histoire de Paris, Mémoire et monde combattant	Jeudi 12 novembre 2020
Affaires sociales, Solidarités, luttes contre les inégalités et contre l'exclusion, Seniors et solidarités entre les générations, Handicap et accessibilité universelle, Santé publique et environnementale, Lutte contre les pollutions, Réduction des risques et lutte contre l'obésité, Aide sociale à l'enfance, Droits de l'enfant et protection de l'enfance, Hébergement d'urgence et protection des réfugiés	Jeudi 19 novembre 2020
Mission familles/ pôle partenariats protection maternelle et infantile, (soutien à la parentalité, lieu d'accueil enfant-parent, médiation familiale, etc.)	Jeudi 26 novembre 2020
Transformation de l'espace public, Transports et mobilités, Code de la rue	Jeudi 26 novembre 2020
Transition écologique, Plan climat, Eau et énergie, Propreté de l'espace public, Tri et réduction des déchets, Recyclage et réemploi	Jeudi 26 novembre 2020
Relations internationales, Francophonie, Europe	Jeudi 26 novembre 2020
Végétalisation de l'espace public, Biodiversité et condition animale, Alimentation durable et circuits courts	Jeudi 26 novembre 2020

04

Paris Asso

<https://parisasso.paris.fr>

La connexion à Paris Asso

La connexion à PARIS ASSO s'effectue au moyen d'un compte 'Mon Paris'.

MON PARIS

est le compte unique commun à tous les services numériques de la Ville de Paris.

Paris Asso permet à plusieurs membres de votre association d'intervenir en se connectant avec un identifiant et mot de passe propre à chacun.

Votre identifiant est l'adresse mail de votre choix.

Compte personnel ou compte spécifique pour Paris Asso ? C'est au choix.

Si vous ne disposez pas déjà d'un compte **Mon Paris**, ou si vous souhaitez utiliser une adresse mail dédiée à votre activité associative, la création du compte **Mon Paris** est instantanée.

Si votre SIRET n'apparaît pas dans Paris Asso

Pour fiabiliser les données, les informations administratives relevant du Répertoire National des Associations (Ministère de l'Intérieur) et de la base SIREN (INSEE) sont récupérées automatiquement.

Renseignez votre RNA ou SIREN

Où les trouver ?

- le **RNA** commence par la lettre W et figure sur les récépissés délivrés aux associations par les préfetures.
- le **SIREN** est constitué des 9 premiers chiffres du SIRET



W751117155 RECHERCHER

Votre association ne possède ni RNA ni SIREN? Faites une demande de compte via ce [formulaire](#)

Association : AUTREMONDE

Les informations ci-dessous proviennent du Répertoire National des Associations ou de la base SIREN de l'INSEE.

Identité de l'association

Nom statutaire : AUTREMONDE
Alias ou sigle : AUTREMONDE
SIRET : 40311845800054
RNA : W751117155

Lors de l'enregistrement d'une association dans Paris Asso, ou la demande de lien d'accès pour les associations déjà inscrites, vous saisissez votre RNA ou votre SIREN.

Après avoir lancé la recherche ou utilisé le lien d'accès, des informations d'identification sont affichées.



Si votre SIREN n'est pas reconnu lors de la recherche ou s'il n'apparaît pas dans les informations présentées, signalez le problème au [service de l'Etat compétent](#) en indiquant le nom de votre association, votre RNA et votre SIREN. La correction intervient le plus souvent sous 24H.

L'accès au service Subvention

Une fois votre association inscrite, cliquez sur 'Faire une demande de subvention'



Et j'utilise les services Paris Asso



Déposez votre demande en trois étapes :

- Répondez aux questions du formulaire 'Informations Générales' ou confirmez les informations si la dernière validation remonte à plus d'un an
- Saisissez et enregistrez votre demande (la session est limitée à 30 minutes)
- Envoyez votre demande 



> Demande de subventions

Demande de subventions

Demande de subventions
⌘ Informations générales
⌘ Saisir une demande
⌘ Envoyer mes demandes
⌘ Suivre mes demandes envoyées

FLASH INFO - 08/10/2019

Si un message d'erre

Le lien ci-contre 'Saisir une dema
Si votre association est immatricu

Besoin d'aide ?

Sujet de votre demande
Sélectionnez le domaine sur lequel porte votre demande.

<input type="radio"/>  Familiales	<input type="radio"/>  Stationnement	<input type="radio"/>  Déplacements et transports	<input type="radio"/>  Travaux, Aménagements, Voirie
<input type="radio"/>  Logement et habitat	<input type="radio"/>  Urbanisme	<input type="radio"/>  Emploi et formation	<input type="radio"/>  Petite enfance, enfance et éducation
<input type="radio"/>  Sports et loisirs	<input type="radio"/>  Culture et patrimoine	<input type="radio"/>  Propreté, eau et déchets	<input type="radio"/>  Espaces verts, environnement et cimetières
<input type="radio"/>  État civil, titres d'identité et élections	<input type="radio"/>  Prévention et sécurité	<input type="radio"/>  Social, santé et solidarités	<input checked="" type="radio"/>  Autre

Votre message

Thématique

Sous-thématique

Message

154 caractères

Nom de l'association (facultatif)

Justificatif du lien avec la personne morale (facultatif)

Un lien 'Contact' est affiché sur toutes les pages de Paris Asso. Il ouvre un formulaire de demande d'assistance.

05

**Se former au CAP et être accompagné
par les agents des MVAC**

Se former au CAP et aux MVAC

Le Carrefour des associations parisiennes (CAP) et les 16 Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) vous accueillent pour vous orienter, vous conseiller, vous accompagner et vous former.



CAP

- Accompagnement par des experts
- 36 thèmes de formations gratuites
- Centre documentaire



MVAC

- Conseils et informations
- Formations gratuites liées notamment au financement ou la communication
- Lieux d'activités, de travail et de réunion
- Espaces de co-working



Voir parisasso.paris.fr/